

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 20 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 PP 76 Modification de la délibération n° 2009 PP 61 des 6, 7 et 8 juillet 2009 modifiée fixant la liste des emplois permanents rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police pouvant être pourvus par des agents recrutés sur contrat de droit public.

M^{me} Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des communes en sa partie réglementaire ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3-3, 34, 110, 118 et 136 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatives aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2006 PP 14-2° des 27 et 28 février 2006 modifiée portant fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire des fonctionnaires de catégorie C de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2007 PP 70-3° des 1er et 2 octobre 2007 modifiée portant dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2009 PP 61 des 6, 7 et 8 juillet 2009 modifiée fixant la liste des emplois permanents rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police pouvant être pourvus par des agents recrutés sur contrat de droit public ;

Vu la délibération n° 2012 PP 71-2° des 15 et 16 octobre 2012 portant fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire applicables au corps des techniciens supérieurs de la Préfecture de police ;

Vu la délibération 2013 PP 16 des 25 et 26 mars 2013 portant approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire au sein de la Préfecture de police ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 novembre 2016, par lequel le Préfet de police lui propose de modifier la délibération n° 2009 PP 61 des 6, 7 et 8 juillet 2009 modifiée fixant la liste des emplois permanents rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police pouvant être pourvus par des agents recrutés sur contrat de droit public ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article premier.- Les dispositions des tableaux figurant à l'article 1er du titre I de la délibération des 6, 7 et 8 juillet 2009 susvisée sont modifiées comme suit :

I. - Les emplois suivants sont supprimés :

- Dans la partie "Emplois de responsabilité (Catégorie A)" de la rubrique "- Service employeur : - Service de la Communication -" l'emploi de chef de département de la communication institutionnelle ;

- Dans la partie "Emplois de responsabilité (Catégorie A)" de la rubrique "- Service employeur : - Service des Affaires Immobilières -" : l'emploi d'architecte conducteur d'opérations, chef du pôle sécurité et un emploi d'architecte, conducteur d'opérations ;

II. - a) L'emploi suivant est ajouté dans la partie "Emplois de responsabilité (Catégorie A)" de la rubrique "- Service employeur : Direction des Finances, de la Commande publique et de la Performance" :

- Service employeur : DIRECTION DES FINANCES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA PERFORMANCE				
Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité	Corps correspondant	Niveau de recrutement	Niveau de traitement	Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)
1 chef de de la mission système d'information comptable et financier	Attaché d'administration	Niveau II	IB 404-966	Article 920-201 "Administration générale"

b) L'emploi suivant est ajouté dans la partie "Emploi de catégorie B" de la rubrique "- Service employeur : Direction des Transports et de la Protection du public - Sous-direction des déplacements et de l'espace public -" :

- Service employeur : DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC - Sous-Direction des déplacements et de l'espace public -				
Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité	Corps correspondant	Niveau de recrutement	Niveau de traitement	Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)
I - Emploi de catégorie B 1 coordonnateur de la commission des transports publics particuliers de personnes	Secrétaire administratif	Niveau IV	IB 366-701	Article 920-27 "Police administrative"

c) L'emploi suivant est ajouté dans la partie "Emplois de responsabilité (Catégorie A)" de la rubrique "Service employeur : Direction des Transports et de la Protection du Public - Institut Médico-légal -" :

- Service employeur : DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC - Institut Médico-légal -				
Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité	Corps correspondant	Niveau de recrutement	Niveau de traitement	Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)
1 anthropologue-légiste	Ingénieur	Niveau I + qualification spécifique	IB 415- 1015	Article 921-1222 "Institut médico-légal"

d) Le tableau suivant est inséré à la suite du tableau "Service employeur : Direction des Transports et de la Protection du Public - Institut Médico-légal". Il crée l'emploi de médecin adjoint à l'infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police.

- Service employeur : DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC - Infirmierie Psychiatrique de la Préfecture de Police -				
Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité	Corps correspondant	Niveau de recrutement	Niveau de traitement	Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)
I - Emploi de catégorie A 1 médecin adjoint	médecin	Niveau II + qualification spécifique	IB 379- 966	Article 921-1112 "Infirmierie psychiatrique"

III. - a) L'emploi suivant dans la partie "Emplois de responsabilité (Catégorie A)" de la rubrique "Service employeur : Service de la Communication -" :

- Service employeur : SERVICE DE LA COMMUNICATION -				
Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité	Corps correspondant	Niveau de recrutement	Niveau de traitement	Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)
I - Emplois de responsabilité (Catégorie A) 1 chef du département internet multimédia	Attaché d'administration	Niveau II	IB 404- 966	Article 920-201 "Administration générale"

Est transformé en l'emploi suivant dans la partie "Autres Emplois (Catégorie B)" du même tableau :

Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité	Corps correspondant	Niveau de recrutement	Niveau de traitement	Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)
I - Autres Emplois (Catégorie B) 1 webdesigner-intégrateur	Technicien supérieur	Niveau III	IB 377-701	Article 920-201 "Administration générale"

b) L'emploi suivant dans la partie "Emplois de responsabilité (Catégorie A)" de la rubrique "Service employeur : Service des Affaires Immobilières -" :

- Service employeur : SERVICE DES AFFAIRES IMMOBILIERES -				
Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité	Corps correspondant	Niveau de recrutement	Niveau de traitement	Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)
I - Emplois de responsabilité (Catégorie A) 1 conducteur d'opérations et chargés d'études aux opérations de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris	Ingénieur des travaux	Niveau I	IB 379-966	Article 921-1312 "Incendie"

Est transformé en l'emploi suivant dans la partie "Emplois de responsabilité (Catégorie A)" de la rubrique "Service employeur : Service des Affaires Immobilières -" :

Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité	Corps correspondant	Niveau de recrutement	Niveau de traitement	Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)
I - Emplois de responsabilité (Catégorie A) 1 spécialiste chargé de la passation des marchés publics de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris	Attaché d'administration	Niveau II	IB 404-966	Article 920-201 "Administration générale"

c) L'emploi suivant dans la partie "Emplois de responsabilité (Catégorie A)" de la rubrique "Service employeur : Service des Affaires Immobilières -" :

- Service employeur : SERVICE DES AFFAIRES IMMOBILIERES -				
Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité	Corps correspondant	Niveau de recrutement	Niveau de traitement	Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)
I - Emplois de Responsabilité (Catégorie A) 1 spécialiste chargé de la passation des marchés publics	Attaché d'administration	Niveau II	IB 404-966	Article 920-201 "Administration générale"

Est transformé en l'emploi suivant dans la partie "Emplois de responsabilité (Catégorie A)" de la rubrique "Service employeur : Service des Affaires Immobilières -" :

Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité	Corps correspondant	Niveau de recrutement	Niveau de traitement	Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)
I - Emplois de responsabilité (Catégorie A) 1 chargé de missions budgétaires	Attaché d'administration	Niveau II	IB 404-966	Article 920-201 "Administration générale"

d) L'emploi suivant dans la partie "Emplois de responsabilité (Catégorie A)" de la rubrique "Service employeur : Service des Affaires Immobilières -" :

- Service employeur : SERVICE DES AFFAIRES IMMOBILIERES -				
Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité	Corps correspondant	Niveau de recrutement	Niveau de traitement	Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)
I - Emplois de responsabilité (Catégorie A) 1 ingénieur spécialisé en bâtiment adjoint au chef du département exploitation des bâtiments, responsable du pôle technique	Ingénieur des travaux	Niveau I	IB 379-966	Article 920-2033 "Service du matériel"

Est transformé en l'emploi suivant dans la partie "Emplois de responsabilité (Catégorie A)" de la rubrique "Service employeur : Service des Affaires Immobilières -" :

Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité	Corps correspondant	Niveau de recrutement	Niveau de traitement	Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)
I - Emplois de responsabilité (Catégorie A) 1 architecte conducteur d'opération dans les secteurs opérationnels du département construction et travaux	Architecte et urbaniste de l'État	Diplôme d'État d'architecte	IB 427-HEB	Article 920-2033 "Service du matériel"

e) Dans la partie "Emplois de responsabilité (Catégorie A)" de la rubrique "- Service employeur : Direction Opérationnelle des Services techniques et logistiques Sous-direction des systèmes d'information et de communication -", l'emploi "d'ingénieur réseaux" est transformé en un emploi de "chargé de mission au sein de la mission de la prospective et du management de l'innovation (MPMI)".

IV- a) Dans la partie "Autres emplois de catégorie B" de la rubrique "- Service employeur : Cabinet - », l'intitulé de l'emploi de "maître d'hôtel à l'hôtel préfectoral" est remplacé par l'intitulé suivant : "maître d'hôtel, intendant de l'hôtel préfectoral et de la résidence du Préfet de police" ;

b) Dans la partie "Emplois de responsabilité (Catégorie A)" de la rubrique "- Service employeur : Service des Affaires Immobilières", l'intitulé de l'emploi de "chargé d'études à la mission stratégique" est remplacé par l'intitulé suivant : "chargé de mission : méthodes et processus" ;

c) Dans la partie "Emplois de responsabilité (Catégorie A)" de la rubrique "- Service employeur : Service des Affaires Immobilières", l'intitulé de l'emploi "d'architecte conducteurs d'opérations" est remplacé par l'intitulé suivant : "architecte conducteurs d'opérations, chef d'études" ;

d) Dans la partie "Emplois de responsabilité (Catégorie A)" de la rubrique "- Service employeur : Direction opérationnelle des Services techniques et logistiques - Sous-direction des systèmes d'information et de communication", l'intitulé de l'emploi "d'assistant à la maîtrise d'ouvrage" est ainsi rédigé : "assistant à la maîtrise d'ouvrage et directeur de projet GED, maîtrise d'œuvre en système d'information".

e) L'emploi suivant dans la partie "Emploi de catégorie A" de la rubrique "- Service employeur : Direction des Transports et de la Protection du public - Cabinet -" :

- Service employeur : DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC - Cabinet -				
Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité	Corps correspondant	Niveau de recrutement	Niveau de traitement	Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)
I - Emploi de catégorie A 1 contrôleur de gestion	Attaché d'administration	Niveau II	IB 404-966	Article 920-201 "Administration générale"

Est transféré dans une rubrique "- Service employeur : Direction des Transports et de la Protection public - Secrétariat Général" :

- Service employeur : DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC - - Secrétariat Général-				
Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité	Corps correspondant	Niveau de recrutement	Niveau de traitement	Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)
I - Emploi de catégorie A 1 contrôleur de gestion	Attaché d'administration	Niveau II	IB 404-966	Article 920-201 "Administration générale"

V - L'emploi suivant dans la partie "Autres emplois (Catégorie B)" de la rubrique "- Service employeur : Service des Affaires Immobilières" :

1 technicien supérieur spécialisé en sécurité hygiène et environnement	Technicien supérieur	Niveau III	IB 377-701	Article 920-2033 "Service du matériel"
--	----------------------	------------	------------	---

Est requalifié en emploi de catégorie A et inséré dans la partie "Emplois de responsabilité (Catégorie A)" de la rubrique "- Service employeur : Service des Affaires Immobilières" et fait l'objet d'une modification rédactionnelle :

- Service employeur : SERVICE DES AFFAIRES IMMOBILIERES -				
Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité	Corps correspondant	Niveau de recrutement	Niveau de traitement	Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)
I - Emploi de responsabilité (catégorie A) 1 ingénieur spécialisé en sécurité et hygiène	Ingénieur des travaux	Niveau I	IB 379-966	Article 920-2033 "Service du matériel"

Article 2 : Le corps correspondant des agents ayant pour référence le corps des "agents de maîtrise" est remplacé par celui des "techniciens supérieurs", le niveau de traitement comportant les indices brut suivant "IB 350-675" est remplacé par le niveau de traitement suivant "IB 377 - 701".

Article 3 : I. Sous réserve du II. au IV. ci-dessous, la présente délibération entre en vigueur au 1er janvier 2017.

II. - Les suppressions d'emplois prévues au I. de l'article 1er entrent en vigueur au 15 juin 2016.

III. - La création des emplois mentionnés aux a), b), c) et d) du II. de l'article premier entrent en vigueur le 1er janvier 2016.

IV. - La modification de l'intitulé de l'emploi mentionné au c) du IV entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO